

# **DELIBERATIONS**

## **24 JUIN 2016**

<b><u>Nombre de Membres</u></b>
---------------------------------

<b><i>En exercice :</i></b>	<b><i>11</i></b>
-----------------------------	------------------

<b><i>Présents :</i></b>	<b><i>9</i></b>
--------------------------	-----------------

<b><i>Pouvoirs :</i></b>	<b><i>1</i></b>
--------------------------	-----------------

<b><i>Votants :</i></b>	<b><i>10</i></b>
-------------------------	------------------

*L'an deux mil seize, le vendredi vingt-quatre Juin à 19 heures 30, le conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis De CAUMONT LA FORCE, maire de la commune.*

**Date de la convocation : 16 juin 2016**

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURRET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Anne-Sophie GALLON et Mr Charles PLESSE.

**POUVOIR** : Mme Anne-Sophie GALLON a donné un pouvoir à Mr Louis de CAUMONT LA FORCE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Anne BODARD

### **N°2016-22**

**OBJET : Recensement de la population année 2017**

*Mr le maire donne lecture d'un courrier de l'INSEE relatif au recensement des habitants de la commune de Vitray. Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.*

*Pour préparer et réaliser cette enquête, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.*

*Un coordonnateur communal, responsable en bureau de la collecte doit être nommé, ainsi qu'un agent recenseur. Mr le Maire propose de nommer en tant que :*

- *coordonnateur communal : Mme Claudine DUPLAIX,*
- *agent recenseur : Mme Marie-Claude LALLIER.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable et charge Mr le maire de faire toutes les démarches nécessaires.*

### **N°2016-23**

**OBJET : Contrat de Mr Denis SALZET**

*Mr le maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Mr Denis SALZET arrive à échéance le 30 juin 2016, et propose son renouvellement.*

*La durée hebdomadaire est fixée à 13,50 heures. Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée (du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019), renouvelable par reconduction expresse.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le renouvellement du contrat de Mr Denis SALZET, dans les conditions énumérées ci-dessus.*

#### **N°2016-24**

##### **OBJET : Restauration du Lavoir au lieudit « Les Arpents »**

*Mr le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Tullio d'un montant de 4 639.01 €, concernant l'encadrement technique des travaux de réfection de la toiture du lavoir au lieudit «les Arpents ».*

*Il précise que la communauté de communes du pays de Tronçais :*

- *assume la logistique de ce chantier.*
- *aide la commune à financer l'intervention de l'Entreprise Tullio via le fonds de concours d'aide au gros entretien, à hauteur de 50%.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce devis, et charge Mr le maire de faire les démarches nécessaires.*

#### **N°2016-25**

##### **OBJET : Travaux mairie**

*Mr le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de la mairie.*

*Suite à l'intervention de l'entreprise ALLEZ concernant le déplacement des câbles électriques en façade de la mairie, Mr le maire présente le devis de Mr Neveu concernant l'alimentation. Ce devis s'élève à 362 € HT.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, et charge Mr le maire de faire toutes les démarches nécessaires.*

#### **N°2016-26**

##### **OBJET : Location du hangar « des Arpents »**

*Mr le maire informe le conseil municipal qu'une demande de location du hangar situé au lieudit « Les Arpents » a été déposée.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de louer ce bâtiment à titre de garage, pour un montant de 280 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

*Le Conseil Municipal autorise Mr le maire à signer ce bail sur une durée de 3 ans renouvelable.*

##### **OBJET : Travaux sur les chemins communaux : curage des fossés**

*Mr le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de busage de fossés et de protection contre les eaux pluviales sur les voies communales n°1, n°4 et n°6.*

*Cependant quelques habitants nous ont informés que suite à ces travaux, il persistait des problèmes d'évacuation d'eau (arrivées pluviales bouchées, entrées d'aqueduc trop creuses...).*

*Le conseil municipal décide d'attendre la fin des travaux afin d'en aviser la communauté de communes du pays de Tronçais, maître d'œuvre.*

##### **OBJET : Eclairage public au lieudit « La Coterelle »**

*Suite à la lettre des habitants du lieudit « La Coterelle » (reçue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015), Mr le maire informe le conseil municipal que leur demande a évolué.*

*Mme Brigitte Tourret demande s'il serait possible de faire poser un lampadaire à l'entrée du chemin desservant la Font St Eloi.*

*Après débat, le conseil municipal propose de recenser les besoins en la matière sur l'ensemble de la commune avant de faire réaliser une étude et un devis estimatif par le SDE 03.*

## **OBJET : Sécurité dans le centre bourg**

*Suite aux demandes des riverains concernant le problème de sécurité routière (vitesse excessive) dans le centre du bourg, Mr le maire a reçu avec Mr Joël Buffault - 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Jutier, responsable de l'UTT Cérilly/Bourbon l'Archambault.*

*Cette dernière nous a fait d'abord observer qu'un comptage a été effectué en 2011. Celui-ci donnait le nombre de véhicules utilisant la RD 145 et la vitesse. Il s'avère que 14% de véhicules comptés avaient dépassé la limite autorisée (50 Km/h).*

*Mme Jutier, avant toute décision, souhaite effectuer un nouveau comptage et une nouvelle vérification de la vitesse. Elle précise par ailleurs, vue l'étroitesse de la chaussée, qu'il n'est pas possible de poser des trottoirs dans le bourg. La suggestion de bandes rugueuses sonores a aussi été rejetée ; elles ne peuvent être installées à moins de 100 mètres de toute habitation. Sa première préconisation est de changer, côté est, le panneau lumineux de limitation de 50 à 30 km/h.*

*Mme Jutier pense d'autre part que le changement de couleur du revêtement pourra avoir un effet de ralentissement. Enfin, elle réfléchit aux solutions les plus adaptées pour sécuriser le bourg dans son ensemble.*

## **OBJET : Compte rendu de commission**

**Conseil communautaire** : Mr le maire donne le compte rendu de la séance du 26 mai.

**Centre Social de Meaulne** : Mme Anne Bodard donne le compte rendu du centre social de Meaulne. Elle informe le conseil municipal que la Présidente est toujours en arrêt maladie, et qu'un audit a été demandé par la Présidente de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

**Ecole de Meaulne** : Mme Anne Thominet donne le compte rendu du conseil d'école de Meaulne. Elle informe le conseil municipal qu'une demande d'un service civique a été demandée (poste de 30h)

**SIESS** : Mme Anne Thominet donne le compte rendu du SIESS de Vallon en Sully.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Monument aux morts** : Mr Bernard Damoiseau propose de contacter Mr Perrin afin d'installer deux petites bornes en pierre de Bourgogne devant le monument.